

OCLT : O1 - Assurer la bonne conservation des habitats et populations d'espèces d'intérêt communautaire

ODD : O1.F2 - Mettre en œuvre des actions de conservation des populations de Chiroptères d'intérêt communautaire

O1.F3 - Mettre en œuvre des actions de conservation favorisant la naturalité et la capacité d'accueil des habitats forestiers pour les espèces d'intérêt communautaire

OCLT : O2 – Maintenir et développer les usages et modes de gestion favorables à la biodiversité et à la fonctionnalité des écosystèmes

ODD : O2.F1 – Favoriser la naturalité et la capacité d'accueil des habitats forestiers pour les espèces d'intérêt communautaire

Résultats attendus	Mise en œuvre des préconisations de gestion Intégration des préconisations aux documents d'aménagement
Habitats d'intérêts communautaires concernés	Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale (2180)
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Lucane cerf-volant (1083) ; Grand Capricorne (1088) Rosalie des Alpes (1087) ; Barbastelle (1308) ; Petit Rhinolophe (1303) ; Grand Rhinolophe (1304) ; Murin à oreilles échancrées (1321) ; Damier de la succise (1065)
Localisation	Massif de la Coubre et Massif des Combots d'Ansoine
Surface concernée	Près de 7 800 ha (70 % du site Natura 2000)
Planification	Tout au long de la phase d'animation
Actions liées	FF2, FF3, FF4, FF6, FG5

Justification de l'action

Les forêts dunales couvrent de vastes étendues sur la presqu'île d'Arvert (environ 7 200 ha). Constituées majoritairement de peuplements de Pin maritime, elles sont peu diversifiées (hormis trois variantes très localisées : Yeuseraies sur dune, Chênaies sur dune et boisements humides sur dune représentant moins de 2% de la superficie forestière totale).

L'actuelle forêt est principalement issue d'une campagne de reboisement massive ayant pour but la stabilisation des dunes littorales. Ces dernières avaient envahi l'arrière-pays suite au défrichement complet des anciennes forêts de Salis (FD La Coubre) et de Corles (Combots d'Ansoine).

Dans les boisements actuels, les sous-étages arbustifs et herbacés sont par endroits dégradés à inexistants. Par ailleurs, la faible diversité en essences, et notamment la faible proportion en feuillus, est parfois défavorable à la faune. Le site Natura 2000 étant constitué à 70% de milieux forestiers, il est primordial de privilégier des modes de gestion garants de la pérennité de la faune forestière d'intérêt communautaire.

Description de l'action

Les forêts dunaires du site Natura 2000 ont pour vocations principales la protection physique et générale des milieux et l'accueil du public, alliées à une fonction secondaire de production ligneuse. Le but de cette action est donc de proposer des orientations de gestion compatibles avec ces objectifs.

MODALITES TECHNIQUES DE MISE EN ŒUVRE

Extraits des aménagements forestiers ONF :

Forêt Domaniale de La Coubre

4. frange forestière de 461.60 ha qui protège les autres peuplements,
 - futaie régulière résineuse (3 205.34 ha),
 - futaie irrégulière résineuse et feuillue (737.53 ha),
 - îlot de vieillissement de Chêne vert (47 ha),
 - aulnaie marécageuse à fort intérêt écologique non gérée (37.61 ha).

Forêt communale d'ARVERT

- Futaie régulière résineuse de 24.63 ha,
- Futaie irrégulière de chênes verts et pédonculés de 2.72 ha (par conversion d'un taillis de 0.96 ha et d'un taillis sous futaie résineuse de 1.76 ha),
- Taillis sous futaie de chêne pédonculé, frêne et aulne 0.92 ha,
- Peupleraie de 0.08 ha.

Domaine des Combots d'Ansoine

1. Futaie régulière résineuse (250.74 ha),
2. Futaie irrégulière feuillue (572.38 ha),
3. Îlot de sénescence en futaies mélangées de Pin maritime et de chênes caducifoliés, et de taillis sous futaie (52.46 ha).

Bilan de la gestion ONF sur 4 893,72 ha (hors aulnaie, peupleraie et frange forestière)

Futaie régulière résineuse : 3 480.71 ha (71.13 %)

Futaie irrégulière résineuse et feuillue : 1 312.6 ha (26.8 %)

Taillis sous futaie : 0.92 ha (0.02 %)

Ilots de vieillissement : 47 ha (0.96 %)

Ilots de sénescence : 52.46 ha (1.07 %)

Les propriétés forestières privées font l'objet d'une gestion sylvicole beaucoup moins (voire pas du tout) planifiée que celles en gestion ONF. La non-gestion est majoritaire dans le cas des petites propriétés.

Une gestion forestière en faveur des espèces d'intérêt communautaire aurait comme objectif de diversifier les peuplements boisés en structuration et en essences. La réalisation de traitements en futaies hétérogènes et mélangées de pins et de feuillus y concourt. Le renouvellement des boisements par régénérations naturelles, permettant l'expression des essences feuillues spontanées²⁷, y contribue également ; ainsi que l'établissement d'un réseau fonctionnel d'îlots de vieillissement et de sénescence. Enfin la préservation des milieux associés à la forêt (clairières, landes) est primordiale pour la conservation de ces espèces.

De tels principes de gestion sont déjà mis en application dans les peuplements forestiers du site Natura 2000, notamment dans les propriétés disposant de documents de gestion agréés (Instruction biodiversité ONF, volonté du Conservatoire du Littoral,...).

²⁷ : Essences feuillues spontanées des boisements de la presqu'île d'Arvert : Chêne vert, Chêne pédonculé, Chêne pubescent, ChêneTauzin, Erable de Montpellier, Erable champêtre, Arbousier, Aulne glutineux, Bouleau pubescent, Tremble, Saule roux, Saule à oreillette, Saule blanc, Frêne, Orme champêtre,...

Les autres boisements pourraient également faire l'objet d'une sylviculture ou d'une gestion favorable aux espèces. Il s'agit donc de :

1. sensibiliser les propriétaires et exploitants forestiers aux enjeux de conservation

Il s'agit de faire prendre conscience aux propriétaires et aux exploitants forestiers des enjeux écologiques du site, à l'échelle de la presqu'île d'Arvert, et plus particulièrement à l'échelle de leurs propres parcelles. Cette phase de sensibilisation pourrait prendre la forme de réunions d'information et/ou d'entretiens individuels, ainsi que de visites de terrain. Une approche des techniques sylvicoles à mettre en œuvre pourra être fournie aux personnes intéressées.

2. réaliser des diagnostics à la parcelle

Une fois sa volonté exprimée de réaliser une gestion favorable à la biodiversité dans ses parcelles, le propriétaire pourra contacter l'animateur pour qu'il réalise un diagnostic. Le but est d'identifier les enjeux écologiques locaux et de définir les préconisations de gestion à mettre en œuvre.

3. mettre en œuvre la gestion

En fonction des enjeux écologiques identifiés, différents itinéraires techniques pourront être mis en œuvre afin de respecter les préconisations de gestion précédemment définies. Ces itinéraires devront être discutés entre les gestionnaires, les exploitants et l'animateur :

- Conversion en futaie hétérogène et mélangée de Pin maritime et de feuillus : régénérations naturelles, dégagement des semis feuillus, préservation du sous-étage feuillu durant les travaux sylvicoles, irrégularisation des peuplements (coupes par parquet ou bouquets), travaux d'amélioration du sous-étage ou du taillis feuillus,
- Préservation d'îlots de vieillissement : retard d'exploitation d'un groupe d'arbres d'une ou plusieurs décennies (augmentation de l'âge d'exploitabilité dans les parcelles favorables),
- Conservation d'îlots de sénescence : conservation d'un bosquet / groupe d'arbres et absence d'interventions sylvicoles jusqu'à complète disparition des arbres par chute et pourrissement du bois,
- Préservation des milieux associés à la forêt : conservation des mares, ouverture de landes forestière en cours de fermeture, préservation des clairières,
- Préservation de l'avifaune forestière : protection des arbres supports de nids et décalage des travaux en période de reproduction (cf. action FF2).

4. intégrer les préconisations de gestion aux documents d'aménagement et de gestion forestière

Les enjeux écologiques définis dans le DOCOB (OCLT, ODD, fiches action, charte) pourront être intégrés aux documents de gestion sylvicole et forestière (obligatoire dans le cadre de l'obtention d'une garantie de gestion durable et facultatif dans les autres cas).

Outils

Mission d'animation du DOCOB, Contrat Natura 2000, Charte Natura 2000, subvention ou tout autre outil ou projet y concourant

Acteurs concernés

ONF, Propriétaires

Plan de financement

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :

Intitulé	Coût prévisionnel	Calendrier (5 ans)				
Sensibilisation des propriétaires et des professionnels	Mission d'animation	x	x	x	x	x
Réalisation de diagnostics à la parcelle et mise en œuvre de la gestion	Fonction des surfaces à traiter		x	x	x	x
Actualisation des documents de gestion forestière	Mission d'animation		x	x	x	x

Budget prévisionnel sur 5 ans : Difficilement estimable, fonction des surfaces à traiter.

Financeurs potentiels : Etat / Europe

Partenaires et structures ressources

CRPF, ONF, Structure animatrice, Services de l'Etat (DREAL Poitou-Charentes, DDTM 17)

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateurs de mise en œuvre :

- Efforts consentis : nombre d'heures et dépenses d'intervention,
- Nombre de contrats/chartes signés et surfaces engagées,
- Intégration des préconisations de gestion aux documents de planification forestiers.

Indicateurs de performance

- Surfaces en futaie régulière / irrégulière / taillis sous futaie, taillis,
- Diversité des essences au sein des peuplements,
- Ages des peuplements et distribution du réseau îlots de vieillissement / sénescence à l'échelle de la presqu'île,
- Evaluation de l'intérêt écologique des boisements développés,
- Distribution des peuplements sous contrat par rapport aux autres boisements du site,
- Evolution des populations des espèces cibles.